



Amiens, le 15 novembre 2017

## Communiqué de presse

### L'hébergement des personnes vulnérables dans la Somme



A la suite de la réception d'une délégation de RESF venue réclamer une nouvelle fois un hébergement pour tous les demandeurs d'asile qui seraient sans abri, Philippe DE MESTER, préfet de la Somme, tient à rappeler les considérations et données suivantes :

#### **L'hébergement des demandeurs d'asile dans la Somme**

- L'hébergement des plus fragiles, parmi lesquels les demandeurs d'asile, est un enjeu primordial de solidarité et de cohésion qui n'échappe pas à l'Etat et à ses représentants dans le département de la Somme.

- Afin d'accueillir les personnes primo-arrivantes et les demandeurs d'asile, l'Etat a renforcé de façon substantielle son parc d'hébergement dédié qui s'est accru de 72 % depuis 2014 et qui accueille actuellement 735 personnes (cf. tableau 1).

Les moyens financiers consacrés à ce dispositif ont connu la même progression (2,9 M€ en 2014 pour 7 M€ en 2017 – cf. tableau 2).

#### **La protection par l'Etat de l'ensemble des personnes vulnérables**

Au-delà des demandeurs d'asile, l'Etat veille à ce qu'une solution d'hébergement soit proposée à toute personne en situation de vulnérabilité.

Ainsi, pour tendre à la fluidité des parcours individuels, 282 places sont réservées à l'hébergement des personnes déboutées de leur demande d'asile et aux personnes aux droits incomplets qui n'ont pas vocation à accéder au logement social.

A cet effet, il mobilise de façon pérenne à l'année **968 places d'hébergement** (cf. tableau 3), pour un budget de **9 244 540 euros**, qui a **progressé de 14 % en trois ans** (cf. tableau 4). S'y ajoutent des places hôtelières, jusqu'à 86, réservées en fonction des besoins.

S'agissant plus particulièrement de l'hébergement d'urgence, les capacités d'accueil ont augmenté de 32 % depuis 2015, et 12 places supplémentaires vont ouvrir mi-décembre, à la résidence Castille gérée par l'association Accueil et Promotion.

S'agissant enfin des mineurs étrangers non accompagnés, le Conseil départemental fait le maximum pour assumer ses obligations légales au titre de l'aide sociale à l'enfance, vis-à-vis d'une population en très forte augmentation, de 70 en janvier 2016 à 180 au 10 novembre dernier, soit une multiplication par 2,5 en un an et demi.

## Un dispositif renforcé en période hivernale

L'Etat est en train de renforcer ces moyens d'hébergement d'urgence pour faire face à la période hivernale par l'ouverture progressive de 57 places complémentaires (cf. tableau 5).

Comme durant l'automne-hiver 2016-2017, ce sont 20 places d'hébergement d'urgence gérées par l'UDAUS et La Croix-Rouge et 52 places hôtelières, gérées par l'UDAUS, qui vont être mobilisées en fonction des températures hivernales. Vont s'y ajouter 37 nouvelles places supplémentaires d'hébergement d'urgence pour personnes isolées, gérées par les associations Agéna, Avenir, Maisons d'accueil l'Îlot et UDAUS.

Sur ces 57 places, 47 sont d'ores et déjà ouvertes, 10 places restent à mobiliser d'ici la mi-décembre.

**Les seules personnes susceptibles de se retrouver à la rue restent celles qui refusent l'hébergement proposé.** Elles peuvent alors se tourner vers la nouvelle halte de nuit.

En complément de l'accueil de jour ouvert toute l'année, cette **halte de nuit** est en effet ouverte, à la Passerelle, 7 rue de Rouen à Amiens, à compter de ce soir et va permettre aux personnes les plus fragiles, ne souhaitant pas recourir aux solutions d'hébergement collectif, de se reposer dans un lieu sécurisant et apaisant, autour d'une boisson chaude et d'une collation.

Par ailleurs, la maraude de la Croix-Rouge va pouvoir intervenir en relais de celle de l'UDAUS, entre 3h20 et 7h du matin, en fonction des températures hivernales.

## La prise en compte des besoins et de la vulnérabilité des demandeurs : le service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO)

L'Etat ne se contente pas d'assurer la mise en place de capacités d'hébergement ; il veille également à ce que chaque personne puisse obtenir la réponse la mieux adaptée à ses besoins et à sa situation de vulnérabilité.

A cet effet, il finance le service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) à hauteur 610 800 €.

Porté par l'UDAUS, ce dispositif permet l'orientation des personnes vers un hébergement d'urgence (115) ou vers une autre solution d'insertion plus adéquate (hébergement de stabilisation, d'insertion, de logement temporaire, d'intermédiation locative, ou de contingent préfectoral des pensions de famille et résidences sociales).

Pour ce qui est de l'hébergement d'urgence, l'orientation se fait à toute heure du jour et de la nuit sur la base d'une vision globale de la situation des demandeurs et de leur vulnérabilité. Le 115 joue donc un rôle allant bien au-delà de celui d'une centrale de réservation hôtelière.

Aussi, les appels des usagers sont enregistrés jusqu'à midi, sans qu'il ne leur soit donné de réponse immédiate, puis les places sont attribuées suite à une évaluation partagée de la situation de chaque demandeur, en fonction du caractère d'urgence et de vulnérabilité. De 14h à 18h, les usagers sont rappelés et une orientation leur est proposée. La réponse est le cas échéant différée.

Pour autant, les personnes peuvent formuler de nouvelles demandes après 14h et notamment le soir, compte tenu de leur situation de vulnérabilité, être orientées vers une structure d'hébergement.

L'ouverture de nouvelles places d'hébergement d'urgence, de droit commun et dédiées aux demandeurs d'asile, auxquelles s'ajoutent des capacités complémentaires durant la période hivernale, doit permettre que **personne ne reste à la rue cet hiver sans qu'une solution d'accueil ne lui soit proposée.**

En outre, **les familles avec enfants se sont toujours vu proposer un hébergement**, et cette attention particulière va être maintenue.

En période de températures négatives extrêmes, tout sera mis en œuvre pour que toute personne à la rue puisse être mise à l'abri.

## Annexe

**Tableau 1- Le parc d'hébergement des demandeurs d'asile**

Nombre de places	2014	2017	Evolution en places	Evolution en %
Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA)	328	508	+ 180	+55%
Hébergement d'urgence des demandeurs d'Asile	100	227 (+ 40 nuitées)	+ 127 places (+ 40 nuitées)	+ 7%
<b>Total</b>	<b>428</b>	<b>735</b>	<b>+307</b>	<b>72%</b>

**Tableau 2- Evolution du financement de l'hébergement des demandeurs d'asile**

2014	2017	
2 900 000 €	7 000 000 €	+ 141 %

**Tableau 3- Le parc d'hébergement des personnes sans-abri et mal logées**

Dispositifs	Nombre de places	Publics
Hébergement d'urgence	628 places (dont 12 ouvrant au 15 décembre)	204 places dédiées à l'hébergement d'urgence des déboutés de la demande d'asile présentant des critères de vulnérabilité
		78 places dédiées à un public régularisé
		346 places pour l'accueil inconditionnel
Hébergement de stabilisation	10 places	Public éloigné de l'insertion
Hébergement d'insertion	330 places	Personnes isolées ou familles connaissant de graves difficultés d'ordre économique et social.
Places d'hôtel	Jusqu'à 86 places mobilisées en fonction des besoins	Public 115

**Tableau 4- Evolution du financement de l'hébergement des personnes sans-abri et mal logées**

2015	2016		2017	
8 111 819 €	9 119 180 €	+ 12,4 %	9 244 540 €	+ 1,4%

**Tableau 5- Dispositif d'hébergement d'urgence hivernal**

Association	Nombre de places	Public	Date d'ouverture
AGENA	2	Femmes isolées	15 décembre
AVENIR	12	Hommes isolés	4 places au 24 novembre et 8 places au 15 décembre
			2 novembre
			15 novembre
MAISONS D'ACCUEIL L'ILOT	9	Hommes isolés	2 novembre
			3
			Femmes isolées
UDAUS	5	Femmes isolées	30 octobre
UDAUS et CROIX-ROUGE	24	Hommes et femmes isolés	30 octobre
UDAUS	52	Familles	30 octobre